



LIAISON INTERSITES

Concertation

Compte rendu

6 décembre 2016

Andra

Intervenants Andra

L'HONNEUR Frédéric, Chargé d'affaire pour les aménagements hors site de Cigéo
MARCHAL Frédéric, Responsable de l'insertion territoriale
FOURNIER Pauline, Chargée de Communication et de Dialogue

1. Enjeux de la concertation et de la réunion avec les maires

Dans le cadre des installations de Cigéo, une infrastructure de liaison entre la zone descendrière et la zone puits est nécessaire pour assurer le transfert des roches excavées (le marin) et des matériaux de construction.

A ce stade, **trois solutions techniques sont envisagées pour assurer cette liaison :**

1. **Piste routière large en enrobés**
2. **Bande transporteuse semi-enterrée et piste poids-lourds**
3. **Bande transporteuse aérienne et piste poids-lourds**

Dans le cas des bandes transporteuses semi-enterrée et aérienne, une liaison routière supplémentaire spécifique entre les deux zones sera nécessaire pour assurer :

- la maintenance de la bande transporteuse semi-enterrée
- le transport de matériaux non convoyables par bande transporteuse (ex : voussoirs, engin de TP, acier...) depuis le terminal fret jusqu'à la zone puits

L'Andra a lancé une concertation auprès des communes riveraines du projet (Bure, Saudron, Mandres, Gillaumé, Echenay) afin que les avis, attentes et remarques du territoire orientent et alimentent sa décision.

Mardi 6 décembre s'est tenue une **première réunion de concertation** réunissant les maires des communes. La réunion s'est déroulée en quatre temps :

1. Rappel sur le projet Cigéo et sur son calendrier
2. Présentation de la démarche de concertation sur la liaison intersites
3. Présentation des 3 solutions techniques envisagées pour assurer la future liaison intersites ✓ Premier temps d'échange sur les solutions proposées
4. Présentation de l'analyse par critère de chaque solution ✓ Deuxième temps d'échange sur l'analyse par critère

La présentation est jointe au présent compte-rendu.

2. La démarche de concertation

2.1 Dispositif proposé par l'Andra

L'Andra a proposé un dispositif de concertation en plusieurs phases :

1. Réunion avec les maires de Mandres, Bure, Saudron, Echenay et Gillaumé
2. Echanges avec les agriculteurs propriétaires et exploitants du secteur
3. Atelier de concertation avec les élus municipaux de Mandres, Bure, Saudron, Echenay et Gillaumé
4. Bilan de la concertation et retour vers les élus

2.2 Remarques des élus

Les élus ont bien accueilli la démarche de concertation auprès des communes riveraines mais il est important que l'Andra fasse ensuite remonter les informations et transmette le bilan de sa concertation tout en tenant compte réellement des remarques du territoire.

Pour les élus, la participation du maire de Bure et des élus de sa commune est très important dans le cadre de cette concertation.

3. Premier temps d'échanges : remarques par solutions

Suite à la présentation des trois solutions techniques envisagées pour assurer la liaison intersites, les élus étaient invités à donner leurs points de vue sur chaque solution.

3.1 Piste routière large en enrobés

Les élus considèrent que l'emprise de la piste routière, estimée à 26 m, est très importante pour une utilité jugée « courte », environ 4 ans (durée sur laquelle le transport du marin est nécessaire).

Ils ont également émis des inquiétudes vis-à-vis :

- Du bruit et de la poussière que peut générer le trafic de tombereaux ;
- Des impacts sur la faune (coupure du passage du gibier).

3.2 Bande transporteuse semi-enterrée et piste poids-lourds

Les élus ont formulé peu de remarques sur cette solution. L'emprise et l'insertion paysagère de cette solution leur apparaît acceptable.

- *Question.* Les élus ont demandé si le tapis de convoyage serait continu entre les deux sites.
✓ *Réponse apportée par l'Andra en séance.* Ce point technique doit être analysé.

3.3 Bande transporteuse aérienne et piste poids-lourds

Les élus ont émis diverses remarques vis-à-vis de cette solution :

- Insertion paysagère : la solution aérienne est considérée comme particulièrement impactant sur le paysage.
- Discontinuité : cette solution génère deux coupures sur le secteur (bande et piste poids-lourds)
- Hauteur de la bande transporteuse aérienne au croisement avec la ligne haute-tension : ils souhaitent une hauteur de 6 m à minima afin de rendre possible l'exploitation du foncier en permettant le passage des engins agricoles. La hauteur conditionne fortement l'évaluation de cette solution ; s'il est impossible de travailler en dessous, cette solution apparaîtra comme la plus impactante pour le territoire.

4. Deuxième temps d'échanges : analyse par critères de chaque solution

L'Andra a ensuite présenté une proposition d'analyse de chaque solution technique à la lumière des critères suivants :

- Evolutivité de la fonction de transport
- Poussière générée
- Nuisances sonores aux abords
- Bilan carbone

- Sécurité des promeneurs et usagers
- Impact sur l'activité agricole
- Impact sur la faune
- Insertion paysagère

Il a été demandé aux élus de vérifier si la liste des critères leur convenait et de commenter et enrichir l'analyse proposée par l'Andra.

4.1 Foncier et activité agricole

A ce stade de la concertation, **le critère foncier semble être le critère le plus important** pour les élus. Il paraît important que la solution sélectionnée par l'Andra impacte le moins possible le foncier.

- Question (Q). Il a été demandé si une restitution d'une partie des terrains est envisageable après le transport complet du marin de la zone descendrière.
 - ✓ *Réponse apportée par l'Andra en séance (R).* Pour l'instant il est difficile de répondre à cette question, la liaison intersites n'est pas uniquement destinée au transport du marin. Elle pourrait aussi permettre de transporter certains matériaux.
- Q. Un tracé plus central en passant par la ferme du Cité est-il envisageable ?
 - ✓ R. La faisabilité de cette proposition doit être étudiée.
- Q. Est-il possible d'adapter le tracé pour éviter de couper certaines parcelles ?
- R. C'est envisageable pour la piste routière. Cela dépendra des propriétaires et exploitants agricoles du secteur. En revanche, le convoyeur semi-enterré est contraint de respecter un certain rayon, ce qui limite la flexibilité de son tracé.

4.2 Nuisances sonores aux abords et impact paysager

L'impact dans le paysage et les différentes nuisances pour les communes riveraines a également fait débat. Ces deux critères sont également à prendre prioritairement en compte.

- Q. Des précisions chiffrées des nuisances sonores ont été demandées pour les 3 solutions.
 - ✓ R. A ce stade des études, ces estimations n'ont pas été évaluées. L'Andra tentera d'apporter des éléments de réponse lors des prochaines réunions.

4.3 Economique

- Q. Les élus ont demandé à l'Andra d'ajouter le critère économique à son analyse en présentant les retombées économiques que peuvent apporter les différentes solutions au territoire (emploi, attractivité, consommation...).
- ✓ R. En l'état des connaissances actuelles ce critère semble difficile à mesurer.

5. Questions diverses

Au cours de la réunion, les élus ont posé diverses questions relatives au projet Cigéo.

- Q. L'Andra compte-t-elle ouvrir une carrière ?
 - ✓ R. Il n'est pas prévu d'ouvrir des carrières spécifiquement pour Cigéo. Les besoins en matériaux de construction s'appuieront en premier lieu sur les carrières existantes.

- Q. Des précisions ont été données sur le tracé de l'ITE (Installation terminale embranchée) de Cigéo à proximité de la ressource en eau potable et des risques de pollution que cela générerait.
 - ✓ R. Un hydrogéologue agréé a été sollicité par l'ARS (Agence régionale de santé) sur ce sujet afin qu'il remette un avis sur la compatibilité du projet avec les ressources en eau potable existantes. Cet avis devrait être transmis à l'Andra en ce début de mois de décembre 2016. Le projet de création de l'ITE intégrera toutes les mesures techniques nécessaires qui apparaîtront dans cet avis. Cela peut aller jusqu'à étanchéifier la plateforme pour récupérer les eaux issues de l'ITE voire des polluants accidentels, récupérer ces eaux et les stocker dans des bassins étanches avec traitement avant rejet. L'Andra rappelle que dans tous les cas le projet fera l'objet d'une autorisation au titre de la Loi sur l'eau.
- Q. Le territoire demande des données plus précises pour se préparer à l'activité économique générée par Cigéo.
 - ✓ R. L'Andra a indiqué qu'elle comprenait cette problématique du territoire et qu'elle menait des études pour cela. A ce stade, le niveau de définition du projet ne permet pas une approche fine des impacts économiques
- Q. Les élus ont rappelé qu'ils attendaient des informations concernant la ligne ferroviaire.
 - ✓ R. Il est prévu de présenter le projet au territoire durant le 1er semestre 2017.